



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 novembre 2015
(OR. fr, en)

13704/15

CRS/CRP 40

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Objet:	2562e réunion du COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS tenue à Bruxelles les 4, 6 et 8 novembre 2015
--------	---

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour et des points I	10
--	----

Coreper 2^e partie

I

2. Affaires portées devant le Tribunal de l'Union européenne
 - = Affaire T-405/15 (Fulmen contre Conseil de l'Union européenne)
 - = Affaire T-406/15 (Fereydoun Mahmoudian contre Conseil de l'Union européenne)
3. Projet de conclusions du Conseil sur rapport spécial n° 2/2015 "Financement, par l'UE, des stations d'épuration des eaux urbaines résiduaires dans le bassin du Danube: de nouveaux efforts sont nécessaires pour aider les États membres à réaliser les objectifs de la politique de l'Union en matière d'eaux usées"
4. Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 8/2015 "Le soutien financier apporté par l'UE permet-il de répondre de façon appropriée aux besoins des micro entrepreneurs?"
5. Rapport spécial n° 11/2015 "La Commission gère-t-elle correctement les accords de partenariat dans le domaine de la pêche ?"
 - = Désignation du groupe de travail
6. Projet de budget rectificatif n° 8 au budget général pour 2015: Ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données
7. Projet de budget rectificatif n° 8 au budget général pour 2015
 - = Informations destinées aux parlements nationaux
8. Proposition de virement de crédits n° DEC 30/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
9. Proposition de virement de crédits n° DEC 33/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015
10. Proposition de virement de crédits n° DEC 1/2015 à l'intérieur de la section VI - Comité économique et social européen - du budget général pour l'exercice 2015
11. Directive du Conseil abrogeant la directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts
12. Projet de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce sur l'adhésion de la République du Liberia à l'Organisation mondiale du commerce

13. Projet de décision du Conseil concernant l'approbation des modifications proposées des protocoles 1 et 2 à l'accord entre le Royaume-Uni, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'application des garanties en relation avec le traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
14. Projet de décision du Conseil portant approbation des modifications proposées des protocoles 1 et 2 à l'accord entre la République française, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'application des garanties en relation avec le traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
15. Projet de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement en 2015, notamment la troisième tranche de 2015
16. Arrangement administratif entre l'Agence européenne de défense et le ministère de la défense de la République de l'Ukraine
17. Décision du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan
18. Décision du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie
19. Décision du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour la Corne de l'Afrique
20. Décision du Conseil modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)
21. Décision du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine
22. Projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives aux données dactyloscopiques en Pologne
23. Projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives aux données dactyloscopiques en Suède
24. Projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatif aux données dactyloscopiques en Belgique
25. Évaluation Schengen de l'Autriche - Projet de recommandation du Conseil pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2015 de l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures

26. Évaluation Schengen de l'Autriche - Projet de recommandation du Conseil pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2015 de l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique commune de visas
27. (évent.) Note de concept sur le déploiement d'officiers de liaison «Migration» européens
28. Déclaration conjointe sur un programme commun pour les migrations et la mobilité entre la République démocratique fédérale d'Éthiopie, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part
29. Projet de déclaration conjointe établissant un partenariat pour la mobilité entre la République du Liban et l'Union européenne et ses États membres participants

II

30.	Préparation du Sommet de la Valette (11/12 novembre 2015)	15
	<i>À titre exceptionnel, en présence des États associés</i>	
31.	Préparation de la session du Conseil (Justice et Affaires Intérieures) du 9 novembre 2015	
–	Crise migratoire	
	<i>À titre exceptionnel, en présence des États associés</i>	
=	Etat de la situation et suivi de la mise en œuvre des mesures prises	15
=	Actions à venir	15
–	Autres points en rapport avec le Conseil	15
32.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales	15
33.	Préparation de la session du Conseil (Affaires économiques et financières) du 10 novembre 2015	
a)	Plan d'action de la Commission pour la mise en place d'une Union des marchés des capitaux	16
b)	Mécanisme de résolution unique - Modalités de financement relais	16
c)	Gouvernance économique et suivi du rapport des cinq Présidents "Compléter l'Union économique et monétaire européenne"	16
d)	Financement de la lutte contre le changement climatique	
–	Préparation de la 21 ^e Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015)	16
e)	Autres points en rapport avec le Conseil	17
34.	Préparation de la réunion du Comité de conciliation du 9 novembre 2015	17
35.	Préparation de la session du Conseil (Affaires générales) des 17/18 novembre 2015	17

I

36. Réponses aux questions écrites posées au Conseil par des membres du Parlement européen
- a) E-008862/2015 - Pavel Telička (ALDE), Johannes Cornelis van Baalen (ALDE), Urmas Paet (ALDE), Fernando Maura Barandiarán (ALDE) et Petras Auštrevičius (ALDE)
Relations UE-Russie
 - b) E-009295/2015 - Tibor Szanyi (S&D)
Campagnes d'incitation à la haine des migrants
 - c) E-009986/2015 - Matteo Salvini (ENF)
Violation de la liberté de la presse en Turquie et statut de pays candidat de la Turquie
 - d) E-010377/2015 - Kostas Chrysogonos (GUE/NGL)
Droit à la sécurité sociale - Préserver un niveau de vie décent
 - e) E-011237/2015 - Gianluca Buonanno (ENF)
Attentat de Sousse: l'UE devrait soutenir la Tunisie dans la lutte contre le terrorisme
 - f) E-011548/2015 - Claudia Tapardel (S&D)
Déclarer 2018 "Année européenne du patrimoine culturel et du tourisme"
 - g) E-011619/2015 - Kazimierz Michał Ujazdowski (ECR)
Mieux légiférer et principe de subsidiarité
 - h) E-011711/2015 - Matt Carthy (GUE/NGL)
Budget de l'UE
 - i) E-011711/2015 - Matt Carthy (GUE/NGL)
Rapport du FMI sur la dette
 - j) E-012049/2015 - Lynn Boylan (GUE/NGL)
Conseil - absence de transparence
37. Affaire portée devant la Cour de justice
Affaire préjudicielle C-444/15 (Associazione Italia Nostra Onlus v Italie)
38. Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de Mme Anne-Sofie DALENG, membre suppléant suédois, en remplacement de M. Per EWALDSSON, membre démissionnaire
39. Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de Mme Erna ZELMIN-EKENHEM, membre titulaire suédois, en remplacement de M. Mikael SJÖBERG, membre démissionnaire
40. Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs
Nomination de M. Karlis LAPSA, membre titulaire suédois, en remplacement de Mme Maria NORDIN SKULT, membre démissionnaire
41. Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
Nomination de Mme Boel CALLERMO, membre suppléant suédois, en remplacement de M. Per EWALDSSON, membre démissionnaire

42. Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
Nomination de Mme Erna ZELMIN-EKENHEM, membre titulaire suédois, en remplacement de M. Mikael SJÖBERG, membre démissionnaire
43. Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la Hongrie
44. Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
 - Approbation de deux représentants de l'UE
45. Réunion de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
(Colorado Springs, les 17 et 19 novembre 2015)
 - Coordination d'une position commune au niveau de l'Union européenne
46. Décision déléguée de la Commission du 15.9.2015 complétant la décision n° 1104/2011/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales communes auxquelles doivent se conformer les autorités PRS responsables
47. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission complétant la directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil en fixant les modalités des dispositifs de sécurité figurant sur l'emballage des médicaments à usage humain
49. Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant le règlement (CE) n° 2099/2002 du Parlement européen et du Conseil instituant un comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS)
50. Projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole paraphé le 20 mars 2015 fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement autonome du Groenland, d'autre part
51. Projet de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole paraphé le 20 mars 2015 fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement autonome du Groenland, d'autre part
52. Projet de décision du Conseil établissant la position à adopter au nom de l'Union, au sein des comités compétents de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, en ce qui concerne les propositions d'amendements aux règlements n°s 12, 16, 26, 39, 44, 46, 58, 61, 74, 83, 85, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 106, 107, 110, 116 et 127 de l'ONU, la proposition de nouveau règlement de l'ONU sur la collision frontale, les propositions d'amendements à la résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) et la proposition de nouvelle résolution mutuelle (R.M.2) contenant des définitions relatives à la chaîne de traction

53. Projet de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, de l'Organisation internationale du travail pour ce qui est des questions liées à la coopération judiciaire en matière pénale
54. Projet de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, de l'Organisation internationale du travail pour ce qui est des questions liées à la politique sociale
55. Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil sur la marque communautaire et le règlement (CE) n° 2868/95 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) n° 40/94 du Conseil sur la marque communautaire, et abrogeant le règlement (CE) n° 2869/95 de la Commission relatif aux taxes à payer à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (première lecture)
- Adoption
 - a) de la position du Conseil en première lecture
 - b) de l'exposé des motifs du Conseil
56. Projet de directive du Parlement européen et du Conseil rapprochant les législations des États membres sur les marques (Refonte) (première lecture)
- Adoption
 - a) de la position du Conseil en première lecture
 - b) de l'exposé des motifs du Conseil

II

57.	Fixation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Education, jeunesse, culture et sport) des 23 et 24 novembre 2015	18
58.	Fixation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Transports, télécommunications et <u>énergie</u>) du 26 novembre 2015	18
59.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique du Nord-Est, ainsi que des dispositions relatives à la pêche dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord-Est et abrogeant le règlement (CE) n° 2347/2002 (première lecture) (délibération législative)	18
60.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (délibération législative)	18
61.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, modifiant la directive 2009/100/EC et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil (première lecture) (délibération législative)	19
62.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, et modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 (première lecture) (délibération législative) et Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (première lecture) (délibération législative)	19
63.	Préparation de la session extraordinaire du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, <u>industrie</u> , recherche et espace) du 9 novembre 2015 • Situation de l'industrie sidérurgique européenne (<i>activité non législative</i>)	19
–	Divers	20

1. Adoption de l'ordre du jour et des points "I"

doc. 13630/15 OJ/CRP1 39

13520/15 OJ/CRP2 39 + CM 4503/15 + CM 4549/15

L'ordre du jour provisoire est approuvé moyennant les changements suivants :

Le point suivant a été **ajouté**:

(Coreper 2^e partie, sous II)

31. Préparation de la session du Conseil (Justice et Affaires Intérieures) du 9 novembre 2015

– **Crise migratoire**

A titre exceptionnel, en présence des Etats associés

= **Projet de conclusions du Conseil**

13738/1/15 REV 1 JAI 818 ASIM 137 FRONT 236 RELEX 885
COMIX 546

Le point suivant a été **retiré**:

(Coreper 1^e partie, sous I)

48. Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes III et IV du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles

– **Décision de ne pas s'opposer à l'adoption**

13266/15 AGRILEG 195 VETER 87

12653/15 AGRILEG 184 VETER 78

Le Comité approuve les points "I" tels que repris au sommaire du présent document et dont les détails se trouvent au(x) document(s) cités sous point 1. ci-dessus.

Des déclarations ont été faites sur le point suivant:

- 46. Décision déléguée de la Commission du 15.9.2015 complétant la décision n° 1104/2011/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales communes auxquelles doivent se conformer les autorités PRS responsables**
- **Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué**
13173/15 TRANS 334 MAR 123 AVIATION 123 ESPACE 27 CSC 238 DELACT 143

Déclaration du Conseil

"Le Conseil rappelle l'importance stratégique que revêtent le système issu du programme Galileo, qui est en cours de déploiement, et les objectifs précis poursuivis par l'ensemble des aspects de ce programme. L'un des services, le "service public réglementé" (PRS), est réservé aux utilisateurs autorisés par les gouvernements, pour des applications spécifiques qui exigent un niveau élevé de continuité du service. L'Union européenne a prévu que certains pays tiers et certaines organisations internationales puissent devenir des usagers du PRS moyennant la conclusion d'accords spécifiques. À cet égard, le Conseil estime qu'il conviendrait de traiter sans plus tarder les demandes d'accès au PRS introduites par la Norvège et les États-Unis, et il est donc favorable à l'ouverture simultanée et rapide de négociations, dès qu'il aura adopté les deux mandats correspondants. Le Conseil demande que les accords autorisent la Norvège, en sa qualité de partenaire européen étroitement associé qui accueille d'importantes infrastructures au sol de Galileo, et les États-Unis, qui exploitent le NAVSTAR GPS, à accéder au PRS, et il souligne qu'il importe de mettre en place une coopération bilatérale fructueuse. Par ailleurs, la coopération avec les États-Unis devrait viser à favoriser une interopérabilité optimale de Galileo et du GPS, compte tenu des contraintes opérationnelles et financières."

* * *

Déclaration de l'Autriche

"L'Autriche estime que la décision relative aux NMC, qui se fonde sur l'article 8, paragraphe 2, de la décision n° 1104/2011/UE, en liaison avec l'article 290 du TFUE, doit, dans la mesure où elle ne contient pas d'informations classifiées, être publiée au Journal officiel de l'UE (série L).

Au cours des consultations menées par la Commission avec les experts des États membres dans le cadre de la préparation de cet acte législatif, l'Autriche a à plusieurs reprises exprimé ce point de vue motivé et présenté des solutions de substitution à celle proposée par la Commission.

L'Autriche reconnaît que ses préoccupations d'ordre juridique ont été prises en considération dans le texte présenté, et ce de deux manières:

- i) le titre indique déjà clairement que l'acte de base (la décision n° 1104/2011/UE) sera seulement "complété", mais non également "modifié", par la décision relative aux NMC;
- ii) il est indiqué au point 3 de l'exposé des motifs que la non-publication est due aux circonstances particulières en l'espèce.

L'Autriche estime toutefois nécessaire, vu le contexte juridique spécifique de publier les NMC (dans la mesure où elles ne contiennent pas d'informations classifiées). Même s'il est exclu au point 3 de l'exposé des motifs que la Commission interdise systématiquement à l'avenir la publication des actes délégués, il convient de signaler une autre conséquence préoccupante de la décision relative aux NMC: en l'absence de publication, il ne saurait y avoir d'effet contraignant à l'égard des personnes ou des entreprises et on ne voit pas du tout comment les autorités PRS nationales pourraient dans ce contexte satisfaire à l'obligation qui leur incombe de se conformer aux NMC.

L'Autriche est d'avis qu'il est encore possible de prendre en considération ces préoccupations juridiques lors de l'examen tant de la décision n° 1104/2011/UE que de la décision relative aux NMC elle-même (cf. son article 18), avant que le système PRS ne devienne opérationnel."

* * *

Des déclarations ont été faites sur les points suivants par les délégations DE et UK:

53. Projet de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, de l'Organisation internationale du travail pour ce qui est des questions liées à la coopération judiciaire en matière pénale

– **Adoption**

13005/15 SOC 583 EMPL 385 MIGR 49 JAI 149

+ ADD 1

6731/15 SOC 149 EMPL 76 MIGR 12 JAI 148

+ COR 1 (cs)

+ COR 2 (es)

+ REV 1 (hr)

54. Projet de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, de l'Organisation internationale du travail pour ce qui est des questions liées à la politique sociale

– **Adoption**

13005/1/15 SOC 583 EMPL 385 MIGR 49 JAI 149 REV 1

13005/15 SOC 583 EMPL 385 MIGR 49 JAI 149 ADD 1

6732/15 SOC 150 EMPL 77 MIGR 13 JAI 149

+ COR 1 (cs)

+ COR 2 (es)

+ REV 1 (hr)

Statement by the Federal Republic of Germany

"The Commission presented two proposals for Council Decisions authorising Member States to ratify, in the interest of the European Union, the Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention, 1930, of the International Labour Organisation for those parts that fall within the competences of the Union (1) in accordance with Article 153(1)(a) and (b) TFEU or (2) in accordance with Article 82(2) TFEU. Article 218(6) (a) (v) TFEU is named as the procedural legal basis for the Council Decisions.

The Federal Republic of Germany underlines the legal and political significance of the Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention, 1930, of the International Labour Organisation. It explicitly supports the aims of the instruments and the ratification of the Protocol by all Member States also in the interest of the Union and the call on Member States to ratify, and it will initiate the ratification process in Germany as soon as possible.

However, there are divergent legal opinions about the underlying procedural norms that could not yet be resolved. From the German point of view Article 218(6) TFEU which is used as the procedural basis does not qualify for this purpose. However, because of the legal and political significance of the Protocol the Federal Republic of Germany is ready to endorse the presented proposals and to disregard the procedural concerns outlined in its written comment of 23 October 2014. The Federal Republic of Germany therefore endorses the present Decision notwithstanding its legal opinion concerning the interpretation of Article 218(6) TFEU.

The Federal Government wishes to seize this opportunity to explore, together with the Member States and the European Commission, viable ways of reconciling the procedural interests of the EU Member States as autonomous constituents of the ILO on the one hand and of the European Union as the guardian of the *acquis communautaire*, on the other."

GR, HU, RO joined this statement.

* * *

Statement by the United Kingdom

"The United Kingdom wishes to record its support for the Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention, 1930, and to place on record its intention to ratify the Protocol.

The United Kingdom wishes to record its view that there is no exclusive external competence for the Union arising from the Protocol in respect of the subject matter referred to in the *Council Decision authorising Member States to ratify, in the interest of the European Union, the Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention, 1930, of the International Labour Organisation with regard to matters related to judicial cooperation in criminal matters*. Accordingly, there was no requirement for the Member States to be authorised to this extent to ratify the Protocol in the interests of the Union. Accordingly, Member States should have been able to consider ratification of the Protocol in their own right.

Further, the United Kingdom considers that the draft *Council Decision in relation to matters related to judicial cooperation in criminal matters*, being a measure proposed pursuant to Title V of Part Three of the Treaty on the Functioning of the European Union, is subject to Protocol (No. 21) to the Treaties on the position of the United Kingdom and Ireland in Respect of the Area of Freedom, Security and Justice.

Accordingly, the United Kingdom does not consider that it is automatically bound, as suggested by Recital (9), to participate in the Council Decision simply on account of its participation on Directive 2011/36/EU on preventing and combating trafficking in human beings and protecting its victims, and Directive 2012/29/EU establishing minimum standards on the rights, support and protection of victims of crime.

As a result, the United Kingdom will not exercise its right under Protocol 21 to opt in to *the Council Decision authorising Member States to ratify, in the interest of the European Union, the Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention, 1930, of the International Labour Organisation with regard to matters related to judicial cooperation in criminal matters.*"

* * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la délégation UK:

55. Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil sur la marque communautaire et le règlement (CE) n° 2868/95 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) n° 40/94 du Conseil sur la marque communautaire, et abrogeant le règlement (CE) n° 2869/95 de la Commission relatif aux taxes à payer à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (première lecture) (AL + D)

– **Adoption**

a) **de la position du Conseil en première lecture**

b) **de l'exposé des motifs du Conseil**

13511/15 CODEC 1428 PI 78

+ ADD 1

10373/15 PI 42 CODEC 949

+ ADD 1

"The UK has always provided strong support for the package of EU trade mark reforms, which will deliver real benefits for trade mark users. However, we cannot support the Regulation since it includes a provision that enables the transfer of future surpluses accumulated from trade mark and design fees to the general EU budget. Research has suggested that IP rich industries contribute 39% of the EU's GDP, with trade marks a significant part of this. We must nurture and protect this contribution to retain our competitiveness: therefore we should not divert money which came from IP to other uses. It should stay in the system, for example supporting innovation or enforcement."

Coreper 2^e partie

II

30. Préparation du Sommet de la Valette (11/12 novembre 2015)

À titre exceptionnel, en présence des États associés

13595/15 JAI 806 ASIM 136 RELEX 860 COAFR 313 COPS 328 MAMA 174
DEVGEN 212 COMIX 534

Ambassador Pierre Vimont informed the Committee on the state of play of the preparations of the above Summit. Delegations replied to the questions included in the above-mentioned document (doc. 13595/15).

31. Préparation de la session du Conseil (Justice et Affaires Intérieures) du 9 novembre 2015

– **Crise migratoire**

À titre exceptionnel, en présence des États associés

= **Etat de la situation et suivi de la mise en œuvre des mesures prises**

= **Actions à venir**

= **Projet de conclusions du Conseil**

13738/1/15 REV 1 JAI 818 ASIM 137 FRONT 236 RELEX 885 COMIX 546

The Committee pursued the discussion on the management of the refugees crisis. The Committee also examined the draft Council conclusions, which should be adopted at the next meeting of the JHA Council on 9 November 2015.

– **Autres points en rapport avec le Conseil**

No items were raised under this heading.

32. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales

= **Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord**

13471/15 DROIPEN 129 COPEN 289 CODEC 1421

The Committee confirmed the text of the final compromise as it was provisionally agreed upon between the negotiators during the fifth trilogue on 27 October 2015 and as set out in the annex to document 13471/15. The Commission presented a declaration on Article 6(5), and it announced that it would present another declaration on the deletion of Article 5(2).

As a consequence, the usual letter would be sent to the European Parliament to conclude the negotiations with a view to adopting the draft Directive in first reading.

33. Préparation de la session du Conseil (Affaires économiques et financières) du 10 novembre 2015

- a) Plan d'action de la Commission pour la mise en place d'une Union des marchés des capitaux**
 - = Projet de conclusions du Conseil**
13531/15 EF 194 ECOFIN 819 UEM 389 SURE 27

Le projet de conclusions tel que repris dans le document 13531/15 sera soumis pour adoption au Conseil ECOFIN du 10 novembre 2015.

- b) Mécanisme de résolution unique - Modalités de financement relais**
 - = Débat d'orientation en vue d'un accord politique**

Le Comité a pris note de l'état des discussions sur ce point.

- c) Gouvernance économique et suivi du rapport des cinq Présidents "Compléter l'Union économique et monétaire européenne"**
 - = Présentation par la Commission et premier échange de vues**
13356/15 ECOFIN 800 UEM 385
13348/15 ECOFIN 798 UEM 383
13352/15 ECOFIN 799 UEM 384
13374/15 ECOFIN 803 UEM 387
13358/15 ECOFIN 801 UEM 386
13330/15 ECOFIN 796 UEM 382
+ ADD 1

Le Comité s'est mis d'accord sur le fait que, lors de la session du Conseil ECOFIN du 10 novembre 2015, la Commission présentera un paquet d'initiatives sur la gouvernance économique et les ministres auront la possibilité de soumettre leurs observations.

- d) Financement de la lutte contre le changement climatique**
 - Préparation de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015)**
 - = Projet de conclusions du Conseil**
13478/15 ECOFIN 813 ENV 658 CLIMA 120

Avec la suppression de la deuxième phrase au paragraphe 2 du document 13478/15 concernant le chiffre du financement de la lutte contre le changement climatique pour 2015, et ayant accepté les modifications purement techniques au paragraphe 13, le Comité est arrivé à un accord sur le texte de conclusions du Conseil, qui sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil ECOFIN du 10 novembre 2015.

e) Autres points en rapport avec le Conseil

Le Comité a mis au point l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil visée en objet et a fait le point sur l'état de préparation des différents points y figurant.

34. Préparation de la réunion du Comité de conciliation du 9 novembre 2015

The Committee held an exchange of views on the parameters that should be taken into consideration during the upcoming budgetary discussions with the European Parliament. It provided the Presidency with a mandate for the negotiations on the 2016 budget at the Conciliation Committee meeting on 9 November 2015.

The Presidency informed that the Committee would come back to this issue after the meeting of the Conciliation Committee and the trilogue scheduled on 11 November 2015.

35. Préparation de la session du Conseil (Affaires générales) des 17/18 novembre 2015
= Autres points en rapport avec le Conseil

The Presidency informed the Committee that the items on the agenda of the GAC related to cohesion will be prepared by the Committee at its meeting on 11 November 2015. The SI delegation announced its intention to address at the GAC, under AOB, the EU strategy Alpine region.

Coreper 1^e partie

II

57. Fixation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Education, jeunesse, culture et sport) des 23 et 24 novembre 2015

Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la réunion du Conseil (Éducation, Jeunesse, Culture et Sport) tel que repris dans le document 14009/15.

58. Fixation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Transports, télécommunications et énergie) du 26 novembre 2015

The Committee approved the provisional agenda as proposed.

59. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique du Nord-Est, ainsi que des dispositions relatives à la pêche dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord-Est et abrogeant le règlement (CE) n° 2347/2002 (première lecture) (délibération législative)

- **Préparation du trilogue**
13474/15 PECHE 392 CODEC 1422
5803/5/14 REV 5 PECHE 38 CODEC 205

The Committee endorsed the negotiating mandate as set out in 5803/5/14 REV 5 in view of the trilogue on 17 November 2015. In reply to a question from some Member States, the Commission clarified that (in its view) the 800m depth limit is appropriate only for EU waters, due to their specificities, and should not be considered a precedent for international waters.

60. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (délibération législative)

- **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

Le Président a informé le Comité des résultats du troisième trilogue, soulignant les éléments sur lesquels un accord provisoire avait été trouvé et les points qui demanderont davantage de travail pour réconcilier les positions des deux co-législateurs.

61. **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, modifiant la directive 2009/100/EC et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil (première lecture) (délibération législative)**
- **Orientations pour la suite des travaux**
13118/15 TRANS 331 MAR 121 CODEC 1355

Le Comité a pris note des observations de la présidence.

62. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, et modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 (première lecture) (délibération législative)**
et
Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (première lecture) (délibération législative)
- **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

The Committee heard a debriefing by the President on the outcome of the second informal trilogue held in Strasbourg on 28 October 2015. It was noted that a debriefing at Working Party level had already taken place on 30 October 2015. For that meeting, a document (WK 121/2015) containing a list of the subjects discussed was distributed. Among the subjects discussed, the President drew the attention to devices without an intended medical purpose, liability insurance, the rules on in-house devices and reprocessing of single-use devices. The next informal trilogue would take place on 10 November 2015 and the Committee would be debriefed on 13 November 2015.

63. **Préparation de la session extraordinaire du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) du 9 novembre 2015**
- **Situation de l'industrie sidérurgique européenne (*activité non législative*)**
 - **Echange de vues**
13585 IND 168 COMPET 487

The Committee took note of the information on the exchange of views as set out in the document 13585/15 and decided to put the note forward to the Council.

– **Divers (CRP1)**

Le Comité a pris note de la demande de la délégation belge soutenue par les délégations autrichienne et française d'introduire un point sous divers à l'ordre du jour du Conseil Agriculture et Pêche du 16 Novembre 2015 sur les actions menées par la Commission pour obtenir la levée de l'embargo sanitaire décrété par la Fédération de Russie sur les produits à base de porc originaires de l'Union. La Présidence a accepté cette demande.
